

Commune de Lanteuil

INFORMATIONS MUNICIPALES

Juillet 2019



Mairie de Lanteuil

19190 LANTEUIL

Tél : 05.55.85.51.14

Fax : 05.55.85.58.87

mairie.lanteuil@orange.fr

www.lanteuil.fr

*Monsieur Le Maire reçoit,
sur rendez-vous, de préférence le
vendredi à partir de 17 heures*

SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

De 9H00 à 12H00

Mardi de 13H30 à 18H00

Vendredi de 13H30 à 17H30

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

De 9H00 à 12H00

NUMEROS UTILES

Communauté de Communes
Midi Corrézien 05.55.84.31.00

Instance de coordination pour
l'autonomie 05.55.84.05.05

La Poste de Beynat 05.55.85.50.39

Trésor Public Beynat 05.55.85.50.38

Trésor Public Malemort

05.55.92.06.00

La fête de L'ÉCOLE



C'est sous la halle que s'est tenue, vendredi 28 juin, la fête de l'école de Lanteuil. Les enfants ont produit un spectacle «la machine à remonter le temps», devant une assistance chaleureuse de parents et amis.

Ensuite, l'association des parents d'élèves a proposé un moment convivial avec un repas en commun animé par le groupe africain «Mamadou Sene».



Dépôt légal du 3 juillet 2008

Directeur de la publication : Christian DERACHINOIS

Imprimé par nos soins - Mairie de Lanteuil

Ne pas jeter sur la voie publique - Merci

Crédit photo : Christian DERACHINOIS

Bien vivre à Lanteuil

La fête de l'école en images (suite)



Bien vivre à Lanteuil

Les activités scolaires de l'année 2018-2019



Durant l'année scolaire, les élèves de l'école de Lanteuil ont participé à un projet «musique et geste» en collaboration avec les JMF. Un intervenant a travaillé une fois par mois sur ce projet avec les enfants et les maîtresses.

Pour finaliser ce travail, une représentation a eu lieu au mois de mars à la salle Jean Ferrat à Malemort avec la participation des écoles de Dampniat, de Beynat et du Pescher.

Par ailleurs, les enfants des deux classes ont bénéficié de huit séances de natation au centre aquarécréatif de Tulle. Les élèves participent également à 3 ou 4 rencontres sportives dans l'année. Les disciplines sont travaillées en amont avec les maîtresses afin de pouvoir participer aux rencontres USEP entre plusieurs écoles.

Pour conclure, cette année scolaire, les élèves ont visité les Tours de Merle et le village médiéval de Saint Julien aux Bois.

Les activités à la garderie



Durant le temps de la garderie, assuré par Valéria, les enfants font des activités manuelles, jeux en lien avec les saisons et les différents événements de l'année.



Bien vivre à Lanteuil

Les travaux de 2019



- **Les programmes de voirie** d'un montant de 54 000 € dont 18 000 € d'aides du Conseil Départemental sont programmés de la façon suivante :
- route des Crozes, raquette de retournement de la Boudie et rue de la Miraudie seront réalisées cet automne,
- route d'Ussac et route des Fours seront réalisées au premier semestre 2020.

- **Route d'Oriol stabilisation - 2ème partie** : les travaux seront prévus pour cet automne. L'appel d'offres vient d'être lancé. Montant des travaux estimé par un bureau d'études : 35 000 € TTC, financé comme suit :

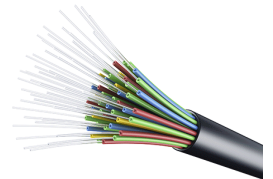
Aide de l'ETAT (DETR) : 9 000 €, amendes de police (Etat/Département) : 11 000 €, FCTVA : 5 000 €, à charge de la commune : 10 000 €.

- **Aménagement des espaces publics, sécurisation** (trottoirs le long de la RD901, parkings face commerces et camping-cars, jointement du mur l'école, aménagements d'espaces verts et divers). Ces travaux sont prévus pour cet automne.

L'appel d'offres vient d'être lancé pour une estimation effectuée par un bureau d'études d'un montant de 91 000 € TTC, financé comme suit :

Aide de l'ETAT (DETR) : 30 000 €, Conseil Départemental : 19 000 €, FCTVA : 13 500 €, à charge de la commune : 27 500 €.

- **Fibre optique** : Les travaux sont en cours de réalisation avec la mise en place des poteaux et câbles par l'entreprise Miane et Vinatier puis les raccordements par l'entreprise CAUM. La mise en service, raccordement des particuliers compris, est programmée pour fin décembre.



- **Enedis** : Suite aux très nombreuses coupures d'électricité dues aux chutes d'arbres, Enedis a décidé d'étudier une restructuration des lignes électriques pour une réalisation des travaux cet hiver. Il s'agit d'éliminer les tronçons aériens à risques qui passent à travers bois, par des tronçons souterrains.

- **Fédération Départementale d'Electrification** : Suite à la mise en place des compteurs Linky, des chutes de tensions chez les particuliers ont été détectées dans certains hameaux. Ainsi, les villages de Brossard et Cézard vont être renforcés.

Rappel sur l'élagage

L'élagage des arbres en bordure des voies publiques est une **obligation du propriétaire**. La responsabilité, en cas de problèmes, quels qu'ils soient, reviendra en totalité à celui-ci.



Lorsque la mairie adresse un courrier demandant de procéder à un élagage urgent, c'est parce qu'il a été constaté un danger imminent pour les usagers des voies communales.

Le sujet a souvent été abordé dans nos différents bulletins.

Personne n'est donc censé l'ignorer.

Bien vivre à Lanteuil

Adressage



Comme vous le savez, la dénomination des rues et la numérotation des bâtiments est une obligation Européenne, elle est aussi indispensable au déploiement de la fibre qui sera effective sur Lanteuil à la fin de l'année.

Une commission a donc travaillé sur les dénominations de nos routes et le Conseil Municipal a validé ces noms. Une numérotation métrique a été établie et les plaques ont été commandées pour votre habitation.

Durant l'été, les employés communaux mettront en place les divers panneaux de dénomination de vos voies. En plus des travaux de la fibre sur ces routes, nous vous rappelons d'être prudent et de respecter les balisages mis en place.

Surveillez vos boîtes aux lettres, vous recevrez prochainement un avis vous invitant à venir retirer notre numéro d'habitation ainsi que les instructions de mise en place.

Pour information, les dates de retrait en mairie ont été fixées les :

Vendredi 6 septembre de 16h à 19h

Samedi 7 septembre de 9h à 12h

Mercredi 11 septembre de 16h à 19h

Des conseillers municipaux vous recevront à ces occasions.



Plan local d'Urbanisme Intercommunal



Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur la commune de Lanteuil, vous avez la possibilité de transmettre vos observations et propositions en les consignant sur le registre de concertations laissé par le bureau d'études en charge du PLUI et déposé à la mairie.

N'hésitez pas à venir vous exprimer, c'est le moment !

Les travaux de réfection de peinture

Des travaux de réfection de peinture ont été réalisés sur les portes de l'église et de la salle des associations.



Bien vivre à Lanteuil

Les panneaux d'interprétation

La commune de Lanteuil s'est lancée dans une démarche agenda 21 (programme d'actions en faveur du développement durable) en 2011. Elle a obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir » en 2012 et son renouvellement en 2016.

Parmi les objectifs fixés : favoriser le développement économique et mettre en valeur le patrimoine.

Afin d'essayer de répondre à ces deux objectifs, la municipalité a décidé de créer 3 panneaux d'interprétation et d'informations touristiques dont 2 sont traduits en anglais.



Panneau situé dans le bourg

Un premier panneau est installé dans le bourg. Il porte sur le patrimoine bâti (Eglise et ses objets, marches de l'annonceur public...).

Un deuxième panneau est installé en bordure de la route de Miramont offrant un point de vue sur le bourg. Il s'agit d'une table de lecture de paysage avec des informations sur la géologie, le bâti visible, les cours d'eau...

Un troisième panneau est installé à côté de l'aire de stationnement pour camping-cars.

Les informations proposées portent sur les sites touristiques existants à proximité de la commune. Un tracé indique également aux touristes et aux camping-caristes l'emplacement des deux autres panneaux afin de les inciter à se rendre dans le bourg (lieux où se trouvent les commerces-restaurants ainsi que le marché hebdomadaire).

Ces panneaux sont tous situés sur le chemin de St Jacques de Compostelle (Fréquentation : 3000 voyageurs / an en hausse chaque année) et sur le parcours du géocaching.

Une aide à hauteur de 80% a été sollicitée auprès du LEADER (fonds européens).



Panneau situé à côté de l'aire camping-cars



Panneau situé route de Miramont

Bien vivre à Lanteuil

Union Sportive Lanteuilloise

L'union Sportive Lanteuilloise a clôturé la saison 2018/2019 avec son Assemblée Générale le dimanche 30 juin 2019. Cette saison a encore été marquée par de nombreux moments forts notamment au sein de l'Ecole de foot avec une belle aventure pour la catégorie U11 : victoire du challenge départemental U11 Futsal et accession à la finale régionale Futsal à Bergerac, victoire du Challenge U11 sur herbe, participation au tournoi du FC Sète (34).

Les autres catégories n'étaient pas en reste encore une fois, avec Sylvain Simonet, responsable de l'École de foot, tous les éducateurs et l'aide d'un service civique, tous les jeunes joueurs ont participé à de nombreux plateaux et tournois tout au long de la saison.

Cette saison l'accent a aussi été mis sur le football féminin en profitant de l'engouement autour de la Coupe du Monde féminine. Une matinée « porte ouverte » a été organisée par le club autour de la découverte et la pratique du football féminin et nous espérons bien accueillir de nombreuses nouvelles joueuses à la rentrée de septembre.

Dès septembre, nous accueillons tous les curieux ou déjà passionnés dès 5 ans, pour la rentrée de l'École de foot (les dates seront communiquées en temps voulu).

Les séniors conservent leur niveau : départementale 1 pour l'équipe A et départementale 3 pour l'équipe B.

Toute l'équipe dirigeante, bénévoles et joueurs de l'USL vous attendent encore très nombreux sur le bord des terrains et lors des différentes manifestations à venir la saison prochaine.



Pour votre information

Corrèze Energie renouvelable



Corrèze Énergies Renouvelables est une **société d'économie mixte (SEM) départementale, de développement des énergies renouvelables sur le territoire.**

S'inscrivant dans le programme Corrèze Transition Écologique, sa vocation est d'être **un outil de promotion, de développement et d'accompagnement des porteurs de projet.**

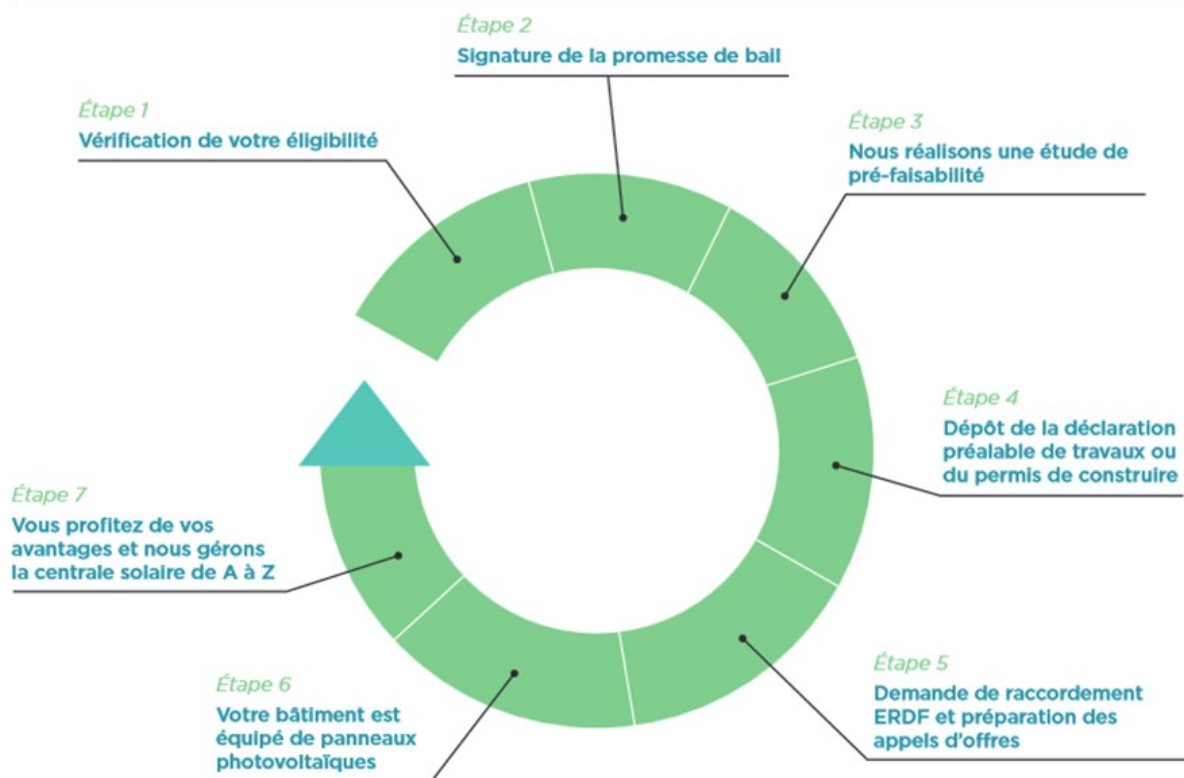
Créée en 2019 sous l'impulsion du Conseil Départemental de la Corrèze, CORREZE ENERGIES RENOUVELABLES est une **société de droit privé mais à capitaux mixtes, publics et privés.**

Le Président Directeur Général est M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental suite au CA du 16 avril 2019.

LA LOCATION DE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

La location de toiture photovoltaïque, c'est simple, clair, et en plus, vous y gagnez immédiatement. Nous installons et exploitons des panneaux solaires sur le toit de votre bâtiment d'une surface au sol à partir de 500 m² et, en contrepartie, vous percevez une compensation financière proportionnelle à la puissance installée sur votre toit. C'est gagnant-gagnant !

Nous accomplissons les demandes administratives pour vous :



Pour votre information

Caractéristiques de la location de toiture :

Compensation financière ou revenu annuel

Bail sur 30 ans (avec division parcellaire ou division en volume, emphytéotique...)

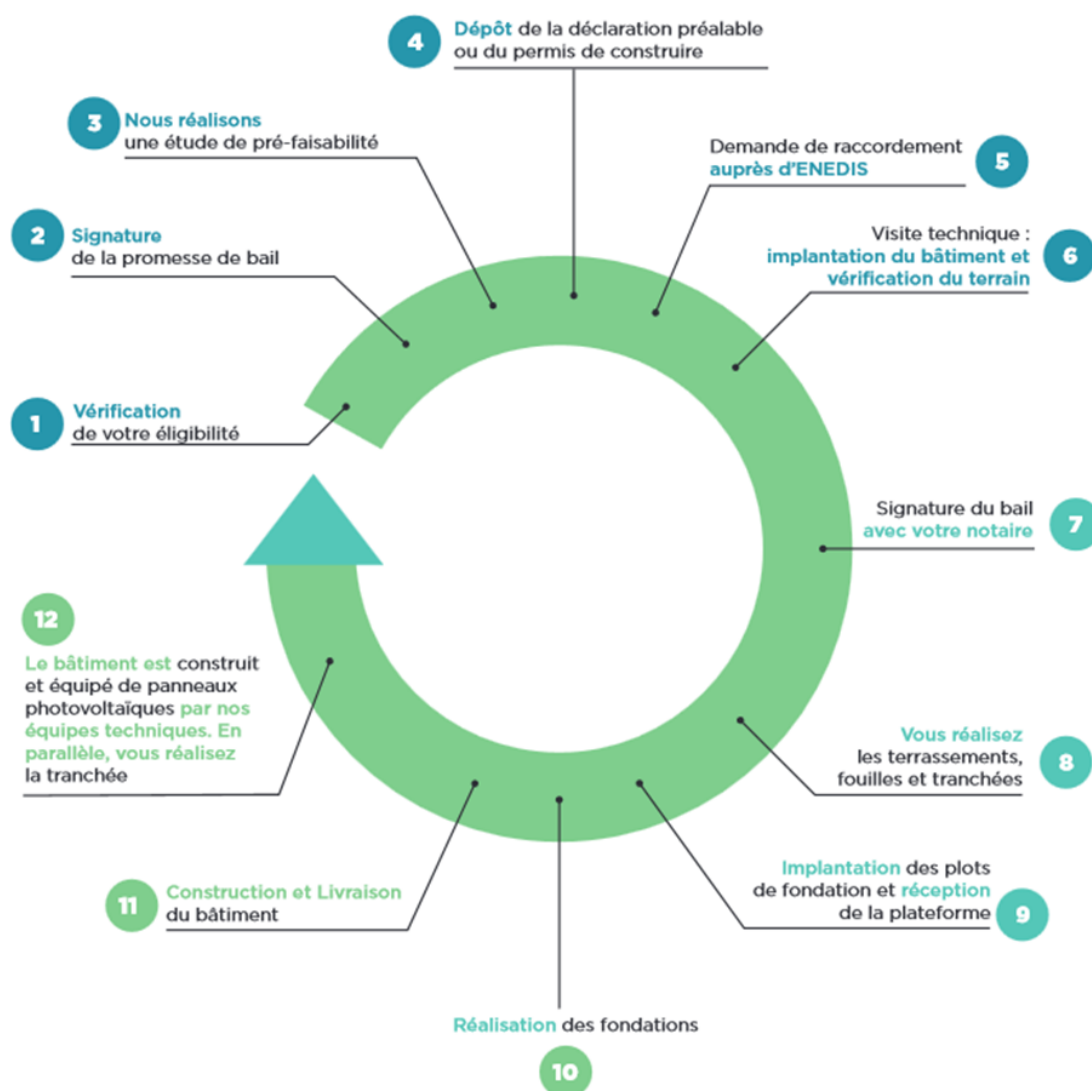
Critères d'éligibilité de la location de toiture :

Surface de toiture minimum de 250 m

Être propriétaire du bâtiment

Transformateur à moins de 150 m ou lignes électriques proches

Votre parcours client :



La SEM accompagnera également des projets hydroélectriques, de biométhanisation, et hydrogène décarboné.

Pour en savoir plus : <https://www.correze-enr.fr/>

Pour votre information

Taxe de séjour : réforme depuis le 1er janvier 2019

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne est un syndicat mixte dont les membres sont les Communautés de Communes Xaintrie Val'Dordogne et Midi Corrézien. Depuis 2016, les Communautés de Communes ont transféré au PETR la collecte de la taxe de séjour.

Suite à la loi de finances rectificative pour 2017 et au projet de loi de finances pour 2018, le PETR de la Vallée de la Dordogne Corrézienne a délibéré le 12 juillet 2018 concernant les nouvelles modifications de la perception de la taxe de séjour.

Les principaux changements en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019 sont :

- L'application d'une **tarification au pourcentage pour les hébergements non classés ou en attente de classement, le taux est de 5 %** sur le coût de la nuitée par personne hors taxe,
- **L'obligation des plateformes de location, intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels, de percevoir la taxe de séjour. Pour les autres plateformes, cela reste une possibilité.**

La modification du barème tarifaire pour la **catégorie des aires de camping-cars et campings 3* à 5***.

Pour les hébergeurs, nous invitons à effectuer vos déclarations et vos paiements en vous connectant à la plateforme :

<https://valleed.consonanceweb.fr/>

Vous trouverez également les documents téléchargeables (affiche des tarifs, registre du logeur, ...), une calculatrice pour effectuer des simulations, une veille réglementaire, ...

Les régisseurs se tiennent à votre disposition pour plus de renseignements :

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
Régie taxe de séjour
5 Rue Emile Monbrial
19120 BEAULIEU SUR DORDOGNE
Tél : 05 65 33 22 04 - e-mail : taxesejour.valleedordogne@gmail.com

La taxe de séjour est destinée à améliorer l'attractivité de la destination Vallée de la Dordogne et est intégralement consacrée à financer les services d'accueil, d'information et de promotion.



Pour votre information

Taxe de séjour : tarifs 2019 applicables du 1er janvier au 31 décembre 2019

Catégories d'hébergement	PETR VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE
Palaces	4,00
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	1,10
Hôtels de tourisme 3*, résidence de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	0,90
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4 et 5 *	0,70
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, chambres d'hôtes	0,70
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5*, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2*, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes,	0,20
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	Tarif par personne et par nuit 5 % du coût de la nuitée plafonné à 2,30 €
(taux applicable sur le coût de la nuit par personne hors taxe)	

Exonérations obligatoires :

les mineurs (- de 18 ans)

les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune

les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1,50 €/nuit

Inscription et renouvellement transports scolaires 2019-2020

Dans le cadre de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015, le transport scolaire a été confié à la compétence de la Région depuis la rentrée scolaire 2017.

Pour connaître l'ensemble des règles de prise en charge et procéder à l'inscription en ligne :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/transports-scolaires-en-correze>

**Transports
scolaires**



Inscrivez-vous en ligne :

- **Plus simple** : pour toute demande, 1ère inscription et renouvellement, c'est facile en ligne.
- **Plus rapide** : vous avez connaissance automatiquement de la décision prise conformément aux règles et critères fixés par la Région, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.
- **Plus pratique** : vous pouvez payer en ligne le montant de la part familiale (en 1 ou 3 fois). Plus de risque d'être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli ou retard de paiement.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le **Service des Transports** sur le site territorialisé de TULLE au 05 55 45 57 07 ou par mail à : contact-transport19@nouvelle-aquitaine.fr

La date limite des inscriptions avec gratuité des frais de dossier, fixée initialement au 20 juillet, a été décalée au 31 juillet.

Pour votre information

Canicule, quelques précautions à prendre

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, **appelez le 15.**

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap,
je peux bénéficier d'un accompagnement
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte**,
j'ai un bébé ou **je suis une personne âgée**.
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil
à mon médecin ou à mon pharmacien.

Recensement militaire



Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer, le cas échéant, des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans: CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou sur mon.service-public.fr (pour certaines communes) ou au consulat ou service diplomatique français s'il réside à l'étranger.

Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16e anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Manifestations à venir

Samedi 21 septembre : Repas moules-frites animé par Gaëtan Briat et Los Rescalaires, Los Rescalaires

Dimanche 22 septembre : Fête votive - Vide grenier, Association des Parents d'Elèves

Dimanche 06 octobre : Concours de belote, à la salle des fêtes de Lanteuil, Les Châtaignes

Samedi 02 novembre : 2^{ème} rencontre Folkloriques d'Automne. Spectacle Folklorique avec "Lous Mirandes" du Gers et "Lous Bourianols" du Lot à 14h30, repas de clôture à 12 € ouvert à tous, Los Rescalaires

Jeudi 14 novembre : Inter-club belote, Les Châtaignes

Dimanche 01 décembre : Assemblée générale et repas de fin d'année, Les Châtaignes